

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 29 janvier 2016  
CO 007 DE

Page 1/1

**Nombre de  
Conseillers**

En exercice : 50

Présents : 50

Votants : 42

Etaient présents : Jean-François GAILLARD (Président), Alain CHOULOT, Dominique BONNET, Colette GIRARD, Yves DECOTE, Véronique LAMBERT, Jacky REVERCHON, Jean-Marie BAILLY (Vice-Présidents), André VIONNET, Hubert DELACROIX, Jean-Paul BUCHET, René GUINERET, Roland BERTHELIER, Denis BRENIAUX, Florent GAILLARD, Jean-Louis DUFOUR, Angélique NOROY, Eric TOURNEUR, Michel FEVRE, Jean-Baptiste MERILLOT (arrivée 21h45), Jacques GRANGEREAU (jusqu'à 21h45), Raphaël GAGNEUR, Nelly BUYS, Marie-Ange CAPRON, Jean-Luc LETONDOR, Dominique PELLIN, Hubert MOTTET, Christelle MORBOIS, Jean-Jacques DE VETTOR, André JOURD'HUI, Catherine CATHENOZ, Paul AUBERT, Marie-Line LANG, Christine GRILLOT, Armande REYNAUD, Hervé CORON, Sébastien JACQUES, Dominique MICHELET, Jean-Christophe OUDET, Olivier FOURNIER, Laurent MENETRIER, Jean BOYER.

Ont donné pouvoir : Danièle CARDON donne pouvoir à Catherine CATHENOZ.

Assistaient à titre consultatif : Bernadette ETIEVANT, Daniel DURET, Pascal BONVALOT, Charles VALLET, Jacques GRANGEREAU (à partir de 21h45), Eric PICHEGRU, Daniel BARBE, Josiane SCARABOTTO, Marie-Christine CHANOIS.

Etaient Excusés : Colette BEAUD, Antoine MARCELIN, Bénédicte LAMY, Frédéric LAMBERT, Gérard BOUDIER, Bruno ROBERT, Anne CHARLET, Jacques GUILLOT, Agnès MILLOUX, Michel BONTEMPES, Monsieur Cédric ACCARY, Comptable Public de la CCCGP.

Etaient absents : Roger CHAUVIN, Marie-Madeleine SOUDAGNE.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Marie BAILLY.

Convocation faite le : 20 janvier 2016

**Objet : Péri-scolaire / Recouvrement du fonds d'amorçage au titre de l'année scolaire 2015-2016.**

VU la délibération du 8 décembre 2015 portant sur le recouvrement du fonds d'amorçage pour l'année scolaire 2014-2015 ;

VU la note de synthèse n°4/29.01.2016, élaborée en application de l'article L 2121-12 du CGCT ;

ENTENDU l'exposé de Monsieur Alain CHOULOT, 1<sup>er</sup> Vice-Président Délégué aux Finances ;

VU l'avis de la Commission Finances et Affaires Générales, en séance du 22 Janvier 2016 ;

CONSIDERANT qu'il convient d'autoriser la Communauté de Communes à collecter le fonds d'amorçage auprès des communes concernées pour l'année scolaire 2015-2016 ;

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

1 / DECIDE de recouvrer auprès des communes la totalité du fonds d'amorçage au titre de l'année scolaire 2015-2016 : Aumont, Colonne, Grozon, Le Fied, Montholier, Poligny, Saint Lothain.

2 / AUTORISE le Président à signer tous documents afférents.

Fait à Poligny, les an, mois et jour que dessus,  
Pour copie certifiée conforme à l'original,  
Le Président,

Jean François GAILLARD

